

Affaire Miséricâble : Numéricâble-Noos débouté

Lundi 26 mars, la XVIIème chambre du tribunal de grande instance de Paris a débouté Numéricâble-Noos de sa plainte pour "diffamation et injure" à l'encontre de représentants locaux du Parti socialiste à Metz : Dominique Gros et Olivier Payraudeau.

Au coeur de la polémique figurait un article paru en septembre 2006 dans *Le Chardon*, un magazine militant de la fédération de la Moselle du PS. L'article avait également été diffusé via Internet. Dans cette contribution intitulée *Assez de Miséricâble*, Dominique Gros, un conseiller municipal (PS) de Metz, critiquait la médiocrité de la qualité de service rendue par Numéricâble au niveau local.

[Numéricâble-Noos n'a pas apprécié cet article](#) à charge, considérant qu'il s'agissait d'un "dénigrement des produits et services fournis par Numéricâble". Par conséquent, le câblo-opérateur réclamait 7500 euros de dommages et intérêts.

L'ensemble des arguments ont été rejetés par le TGI de Paris qui prône la "bonne foi" de Dominique Gros dans sa contribution. Contacté mardi après-midi par *Vnunet.fr*, le câblo-opérateur n'a pas indiqué s'il comptait faire appel de ce jugement.

Pot de fer contre pot de terre

L'élu local est d'ailleurs prêt à faire de ce dossier un cheval de bataille en vue des prochaines élections municipales en 2008. Le ton est donné par Olivier Payraudeau dans [une nouvelle contribution](#) en date du 26 mars sur le site Internet de la fédération PS de la Moselle.

"En réalité, ce que Numéricable n'avait pas digéré et ce qui l'avait poussé à réagir par une assignation, c'est la proposition de Dominique Gros de redonner le service à l'UEM, la régie municipale messine qui fournit le câble dans les communes autour de Metz tout à fait convenablement et qui va passer à numérique dès le mois de septembre", peut-on lire. "En s'attaquant au Chardon, Numéricable (qui réclamait la publication du jugement à intervenir dans un quotidien national et deux quotidiens régionaux) a voulu faire un exemple en tentant de faire condamner un tout petit journal alors que l'opérateur était critiqué par des médias bien plus gros? Heureusement, cette tactique du pot de fer contre le pot de terre a tourné à l'avantage du second".